

RETRAITES : LE COUP DE FORCE DE MACRON ENTRETIEN

# Le renouveau des caisses de grève « répond à l'endurance » du pouvoir

CADEAU

Alors que le mouvement social contre la réforme des retraites dure depuis près de deux mois, avec des actions désormais reconductibles, les caisses de grève permettent aux salariés en lutte de tenir. Entretien avec le sociologue Gabriel Rosenman, ex-cheminot et spécialiste des caisses de grève.

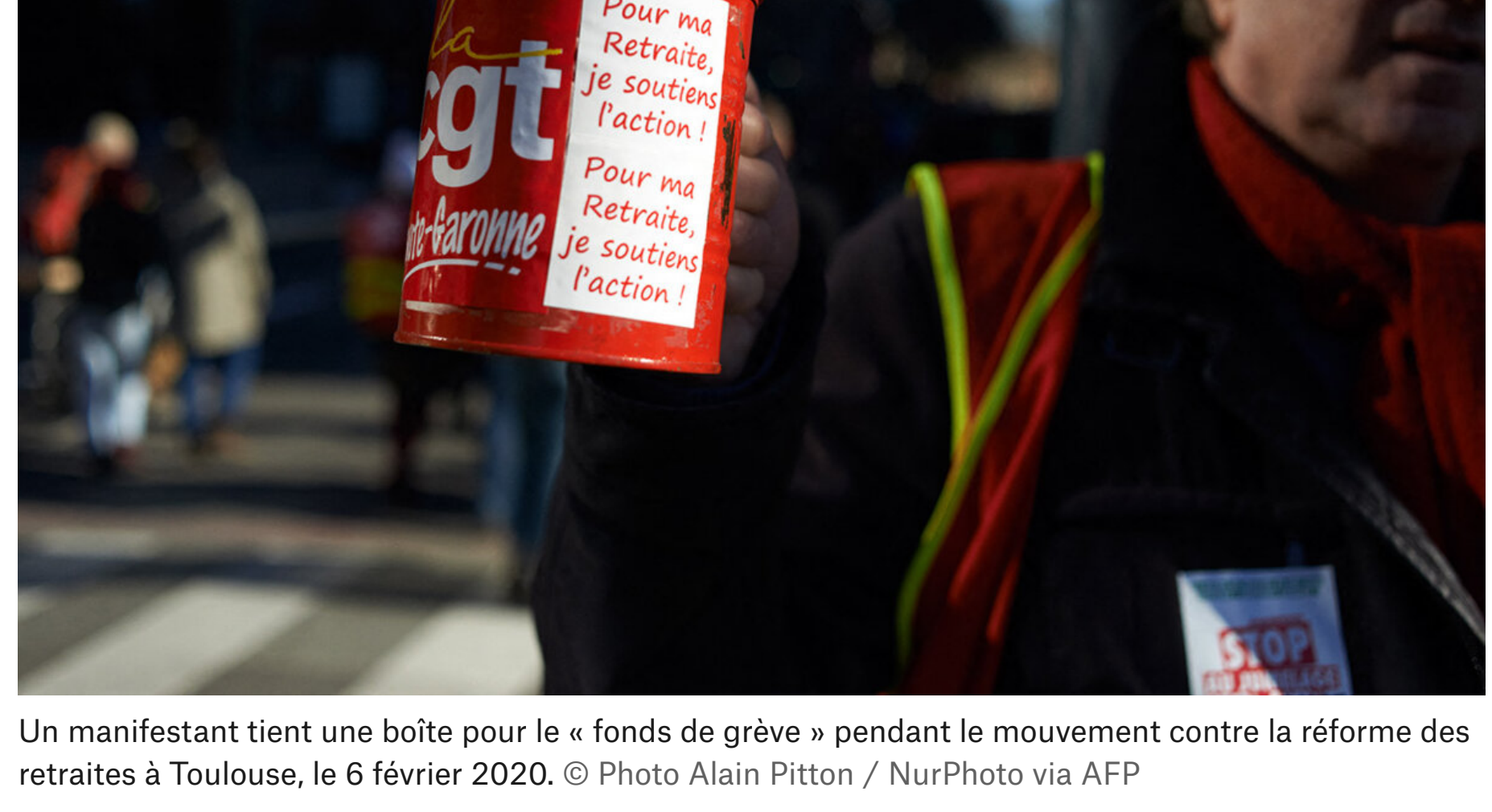
Cécile Hautefeuille  
10 mars 2023 à 17h55



Lire + tard | Offrir l'article | PDF

Boîtes à chaussures ou de conserve transformées en tirelire sur les stands des manifestations, caisses de grève confédérales, caisses autogérées, cagnottes en ligne ouvertes par fédération, département ou organisation syndicale, cagnottes pour les raffineurs, le secteur du nettoyage ou lancées au sein même des entreprises, récolte de dons par des « gamers » sur la plateforme Twitch via l'espace « Piquet de Stream »... Les caisses de grève bourgeonnent, prospèrent et se propagent sur tous les supports, depuis près de deux mois.

Leur but est commun : soutenir la lutte sociale et permettre au mouvement contre la réforme des retraites de durer, en aidant financièrement les grévistes.



Un manifestant tient une boîte pour le « fonds de grève » pendant le mouvement contre la réforme des retraites à Toulouse, le 6 février 2020. © Photo Alain Pitton / NurPhoto via AFP

Gabriel Rosenman est un ancien cheminot de la gare Saint-Lazare, à Paris. Il a travaillé à la SNCF pendant dix ans, de 2008 à 2018, avant de reprendre des études de sciences sociales. Il prépare actuellement une thèse sur la pratique des caisses de grève dans le mouvement ouvrier français. Pour Mediapart, il décrypte les formes et les enjeux de ces soutiens financiers qui n'ont rien de nouveau – loin de là – dans le mouvement social, mais prennent de nouvelles formes.

## Mediapart : On observe un retour en force des caisses de grève, comment l'expliquer ?

**Gabriel Rosenman** : D'abord, parce qu'on observe une accumulation d'expériences lors des conflits, depuis 2010, dans les branches et au niveau interprofessionnel. Ensuite, il y a un durcissement des conditions de la grève, avec des conflits qui s'allongent dans le temps. Ces dernières années, il y a eu des exemples assez extrêmes, comme le mouvement lancé en 2018 par les **postiers des Hauts-de-Seine**. Il a duré quinze mois. Ou encore la **longue grève** des femmes de chambre de l'Ibis Batignolles pendant plus de vingt-deux mois, entre 2019 et 2021. Elle aurait été inenvisageable sans la caisse de grève de la CGT-HPE [*Hotels de prestige économique* – ndr].

Une autre expérience intéressante remonte à 2016, pendant le mouvement social contre la loi Travail. La CGT-Info'Com avait lancé **une collecte nationale** interprofessionnelle. Elle a récolté plus de quatre millions d'euros depuis son ouverture et a été récemment réactivée par la mobilisation contre la réforme des retraites [*890 000 euros ont déjà été collectés pour la "campagne 2023"* – ndr].

## Ces caisses de grève représentent donc un rapport de force nouveau ?

Oui, très clairement. D'autant plus que les classes populaires s'appauvrissent, comme cela a été mis en lumière par les « gilets jaunes ». Très rapidement dans le mois, un certain nombre de personnes n'ont plus aucune marge de manœuvre dans leur budget. C'est difficile d'assumer de longues grèves. D'ailleurs, les directions d'entreprise jouent clairement là-dessus.

## C'est-à-dire ?

Leur volonté est de sanctionner – financièrement – le plus durement possible les grévistes. C'est devenu un outil pour affaiblir ou abrèger les conflits. Il peut y avoir une forme de chantage. Je me souviens d'une anecdote, durant les grèves de 2019 : un délégué local de la RATP m'avait montré un texto de sa DRH qui lui proposait l'étalement du prélèvement des jours de grève sur trois mois, en échange de la reprise du travail dès le lendemain.

Depuis les années 2010, on observe d'ailleurs la fin de l'usage des négociations de fin de conflit dans lesquelles se jouait cet étalement. Désormais, à la RATP, à la SNCF ou à La Poste, les grévistes peuvent avoir des fiches de paie à zéro en fin de mois. Il y a donc un gros besoin de solidarité, et donc de caisses de grève.

Il existe aussi une part d'épargne individuelle, quand c'est possible. Je me souviens de l'un des premiers conseils donnés par les anciens quand je suis arrivé à la SNCF : « *Quand tu rentres, tu mets un mois de salaire de coté pour les jours de grève.* »

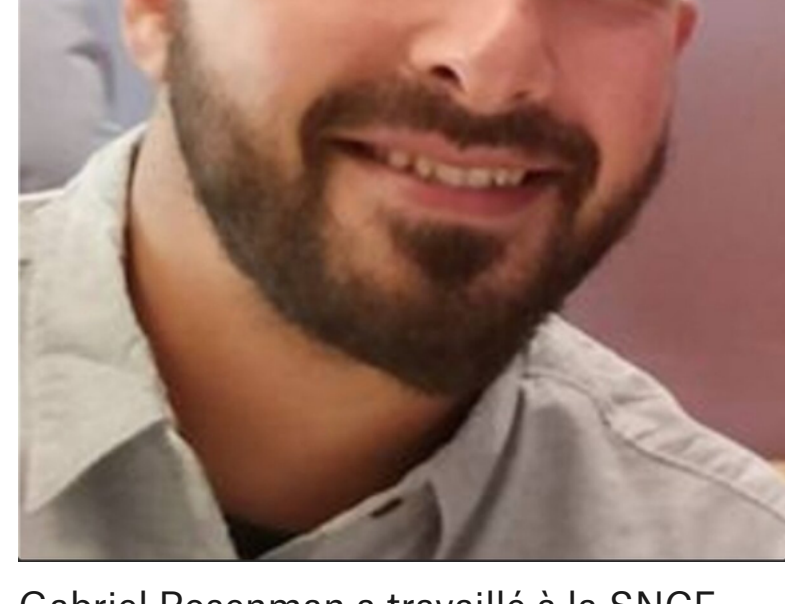
Car si les grèves se prolongent autant, c'est aussi parce que les entreprises adoptent de nouvelles stratégies pour remplacer les grévistes et limiter les pertes économiques. À la SNCF, vous avez un service entier de conducteurs dédié au remplacement des grévistes. Il y a l'équivalent à la RATP. Ces agents sont dédommages avec des primes très substantielles, pour s'assurer de leur loyauté.

On prête souvent attention à l'endurance des grévistes mais, symétriquement, il faut regarder l'endurance des entreprises ! Les nouvelles formes de caisse de grève peuvent donc être une réponse. La cagnotte nationale de la CGT-Info'Com est assez unique en son genre. Elle a relancé des réflexions stratégiques dans beaucoup de secteurs du mouvement syndical.

## Justement, quel rôle jouent les organisations syndicales dans les caisses de grève ?

La CFDT est la seule à détenir une grande caisse confédérale, créée en 1973 et financée par une partie des cotisations syndicales. Elle est dotée d'environ 140 millions d'euros, c'est la plus massive, et de très loin. N'importe quel adhérent qui fait grève à l'appel de son syndicat local est couvert par cette caisse. Par exemple, en 2019, la confédération n'appelaient pas à se mobiliser contre la réforme des retraites mais localement, certains ont fait grève et ont été couverts.

Côté CGT, la question d'augmenter les cotisations des adhérents pour alimenter un fonds de grève s'est souvent posée depuis sa création mais ça n'a jamais pu se mettre en place, à cause de scissions et de désaccords internes. En 1969, les statuts confédéraux sont très clairs : la solidarité en temps de grève s'organise uniquement sous forme de collecte dans la population. Cela permet de populariser les grèves, de susciter et d'entretenir la solidarité envers les ouvriers.



Gabriel Rosenman a travaillé à la SNCF pendant dix ans avant de reprendre des études de sciences sociales. © DR

Ces statuts sont modifiés avant les grèves de 1995 [*contre la réforme des retraites d'Alain Juppé* – ndr]. Toute mention de solidarité financière disparaît. La CGT n'a plus vraiment de boussole et plus aucune fédération n'a de caisse de grève permanente.

Chez Force ouvrière (FO), un fonds confédéral de soutien aux grévistes existe, une part du budget y est dédiée, mais comme souvent avec FO, c'est difficile d'avoir des informations. Parfois, ce fonds est mis en marche, parfois pas.

## La France insoumise (LFI) a aussi lancé une caisse de grève et récolté, à ce jour, plus de 390 000 euros. Les collectes politiques, c'est nouveau ?

Disons que c'est un renouveau. L'investissement des structures politiques dans le soutien aux grèves est très ancien et le Parti communiste y a joué un rôle clé, notamment *via* ses municipalités. Ensuite, l'affaiblissement de la gauche et, pendant une certaine période,

l'affaiblissement des grèves ont moins mis ça sur le devant de la scène. Ce qui est un peu nouveau dans la démarche de LFI, c'est le format : la collecte ne s'appuie pas sur des réseaux militants, comme ce fut le cas avec le Parti communiste, mais sur les réseaux sociaux. Cela correspond aussi à la place politique occupée par La France insoumise dans le paysage, qui est, pour le dire sobrement, une volonté d'hégémonie politique et d'occuper le terrain, y compris celui de la solidarité financière.

## Ces caisses de grève couvrent-elles l'intégralité des salaires non versés ?

Non, c'est très rarement le cas. La prise de risque est donc importante pour les grévistes. À la CFDT, vous savez à l'avance ce que vous percevrez [*7,70 euros par heure pour les adhérents de plus de six mois, précise l'organisation syndicale* – ndr]. Pour d'autres cagnottes, la répartition et la proportion sont variables. Cela peut tenir compte du grade, de la composition familiale, ou encore des horaires de travail. Il existe aussi des seuils à partir desquels les grévistes peuvent bénéficier de la caisse, selon le nombre de jours de cessation de travail. On voit aussi des caisses, dans l'éducation, qui prévoient des seuils de trêse pour les précaires. Le but n'est alors pas d'étendre la grève sur la durée mais de tenir à un maximum de monde.

## Y a-t-il eu des cas où les salaires étaient intégralement reversés ?

Oui, en 2010 contre la réforme des retraites, dans le secteur des raffineries. Celle de Grandpuits (Seine-et-Marne) est devenue un symbole du mouvement. Les grévistes ont reçu un afflux de dons non sollicités et largement supérieurs à leur perte de salaires. Ils ont pu s'indemniser en totalité et reverser une partie à d'autres raffineries et au Secours populaire. Mais l'excédent d'argent reste très rare.

## Dans le cadre de votre thèse, vous travaillez sur les profils des donatrices et donateurs...

C'est effectivement en cours, grâce à des informations tirées d'un questionnaire distribué depuis 2019 aux donateurs de la caisse de la CGT-Info'Com. 5 000 personnes sur 40 000 ont répondu. 35 % sont des retraités, 32 % de cadres et professions intermédiaires. Il y a très peu d'ouvriers. 66 % des donateurs se définissent aussi comme militants, ce qui peut avoir plein de sens différents.

L'un des débats au sein de la CGT est causé par la crainte que les caisses de grève encouragent le don par procuration. Les réponses au questionnaire sur la grève ont un éclairage. Les dons proviennent plutôt de gens qui ne peuvent pas faire grève car ils sont retraités, indépendants, artisans... Ce sont aussi des cadres et professions intellectuelles supérieures qui pourraient le faire mais font face à des pressions ou y voient un intérêt limité par rapport aux grèves d'ouvriers et de techniciens.

## Votre thèse en préparation s'intéresse à la pratique des caisses de grève dans le mouvement ouvrier français. Quelles ont été les grandes étapes dans l'histoire ?

La première trace que j'ai trouvée date de 1831, avec les révoltes des canuts lyonnais. Ils avaient créé une société de secours mutuel baptisée « *le devoir mutuel* ». L'idée était de mutualiser une partie des ressources en prévision des pertes de revenu liées à des cessations de travail. Ça ne s'est pas passé comme prévu car la grève s'est transformée en insurrection.

Pendant l'essentiel du XIX<sup>e</sup> siècle, d'autres sociétés de secours mutuel émergent pour les ouvriers sans aucune protection sociale ni structure syndicale. Le but est de s'entraider face à des risques d'accident du travail, de maladie et même de mort, car ces sociétés prenaient en charge les enterrements. Mais cela couvrait aussi la grève, qui s'appelait « *coalition* » et était illégale jusqu'en 1864. Dans certains cas, les sociétés de secours mutuel étaient quasi exclusivement créées en vue de la grève, comme lors de la grande grève des mineurs d'Anzin dans le Nord, racontée dans *Germinal*.

À la fin du XIX<sup>e</sup>, des chambres syndicales apparaissent et prennent le relais des sociétés de secours. Les grèves commencent à toucher de grandes masses ouvrières et cela exige des quantités d'argent qui dépassent les fonds disponibles. L'aide repose de moins en moins sur l'accumulation de dons mais sur des appels aux dons, sur la solidarité extérieure.

Plus tard, les structures syndicales auront un rôle d'intermédiaire, en centralisant et redistribuant les dons. En 1963, la grande grève des mineurs déclenche un élan de solidarité qui surprend tout le monde. Une intersyndicale se met même en place pour centraliser les fonds. C'est à partir de cette expérience, et de Mai 68, que la CFDT et la CGT vont développer des stratégies différentes sur les caisses de grève.

Cécile Hautefeuille

Offrir l'article | 39 commentaires | Recommandé

DOSSIER

**Retraites : le coup de force de Macron**  
110 articles – mis à jour le 2 décembre 2022

## Nos émissions

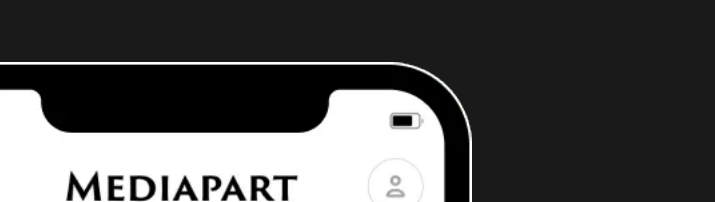
**Vidéo**  
**« Mettons la réforme à la retraite ! »**  
par La rédaction de Mediapart

**Écrire l'histoire**  
**« Jeanne d'Arc était une rebelle »**  
par Fabien Escalona

**À l'air libre**  
**Morts au travail : « Il est temps qu'il y ait une véritable prise de conscience »**  
par L'air libre

**Rends la joie**  
**« Rends la joie ». Kiyémis reçoit Laura Nsafou**  
par Kiyémis

Newsletters | Recevez chaque jour les titres à la Une | Inscrivez-vous



- International
- Écologie
- Économie et social
- France
- Politique
- Culture et idées
- Dossiers
- Journal d'actualité
- Journal imprimé

- Vidéos
- Podcasts
- Documentaires
- Portfolios
- Panoramiques

- Le Club
- Depuis 48 heures
- Les blogs
- Les éditions
- L'agenda
- La charte
- Participez

- À Propos
- Qui sommes-nous ?
- Besoin d'aide ?
- Nous contacter
- Partager des documents
- Plan du site
- Recrutement

- DISPONIBLE sur Google Play
- DISPONIBLE sur l'App Store

